

NOTE DE SERVICE / MEMO

To / Destinataires Maire Watson et membres du Conseil

From /
Expéditeurs M. Rick O'Connor
Greffier municipal

David White
Avocat général

Subject / Objet Examen des limites de quartiers Date : 2 septembre 2021
d'Ottawa 2020 – Résultats des appels

La présente note de service vise à vous informer que dans le cadre d'une décision écrite rendue plus tôt aujourd'hui, le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire (TOAT) a émis une ordonnance modifiant les limites de quartiers contenues dans le [Règlement n° 2021-3](#) (le « règlement ») afin d'inclure les modifications particulières des limites de quartiers approuvées par le Conseil le 14 avril 2021. Le TOAT a, de plus, rejeté les autres appels. Une copie de la décision du tribunal est jointe en tant que « Document 1 ».

Décision du Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire

Comme vous le savez, l'Association communautaire du Vieil Ottawa-Est et l'Association communautaire d'Overbrook ont déposé des avis d'appel après l'adoption du Règlement n° 2021-3 par le Conseil le 27 janvier 2021. Peu après, le 14 avril 2021, le Conseil a approuvé la motion n° 51/5, demandant aux Services juridiques d'obtenir auprès du TOAT certaines modifications des limites dans le but de régler éventuellement ces deux appels.

À la suite de l'audience du 12 juillet 2021, le TOAT a rendu aujourd'hui une ordonnance écrite modifiant le Règlement afin d'inclure les modifications particulières des limites de quartier énoncées dans la motion n° 51/5 (ci-jointe). Le TOAT n'a pas ordonné d'autres modifications au Règlement et les autres appels ont été rejetés.

Des cartes des quartiers touchés, soit les actuels quartiers 12, 13 et 17, figurent dans le document 1 en tant qu'annexes A, B et C.

Prochaines étapes

Les nouvelles limites de quartier établies par le Règlement modifié seront en vigueur pour les élections municipales de 2022. La page Web de l'Examen des limites de quartiers de 2020 (ottawa.ca/limitesquartiers) sera actualisée dans les prochains jours pour refléter les cartes et le règlement modifiés.

Un rapport concernant la mise en application des nouvelles limites de quartiers sera soumis à l'examen du Comité des finances et du développement économique et du Conseil à l'automne 2021. Comme la nouvelle structure des limites de quartier comprend un quartier supplémentaire, ce rapport pourrait traiter de questions comme la dénomination et la numérotation des quartiers ainsi que de l'administration de la Politique sur les frais relatifs aux terrains à vocation de parc et du Programme de mesures temporaires de modération de la circulation.

Les membres désireux de présenter des propositions pour des changements de noms de quartiers particuliers (pour des quartiers nouveaux ou existants) afin qu'elles soient incluses dans le rapport susmentionné, doivent communiquer avec le greffier municipal au plus tard le vendredi 10 septembre 2021.

M. Rick O'Connor
Greffier municipal

David White
Avocat général